

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 15 mars 2021

Date de la convocation : 9 mars 2021

Délibération n° 2021-08

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le quinze mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et OTAL.

Absent excusé : M. JOCTEUR-MONROZIER

Mme PIN-BELLOC Florence a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du BP 2021 qui a été soumis et approuvé à la commission finances en date du 18 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2021, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de Fonctionnement

Dépenses : 818 644.86

Recettes : 818 644.86

En section d'Investissement

Dépenses : 332 491.67

Recettes : 332 491.67

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 17/03/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 17/03/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

